



COMPRENDRE L'ASSURANCE-VIE & LA FISCALITÉ DE L'ASSURANCE VIE

1. DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE

- a. Un contrat aléatoire
- b. Une stipulation pour autrui
- c. Les parties au contrat
- d. Les types de contrat d'assurance vie : le contrat d'assurance-vie en cas de vie, le contrat d'assurance vie en cas de décès, la contre assurance associée au type de contrat, le contrat d'assurances mixtes

2. LE SOUSCRIPTEUR

- a. Devoir de conseil de l'assureur et informations préalables
- b. Conditions requises pour souscrire
- c. L'adhésion individuelle
- d. Renonciation : faculté et délais
- e. Le cas de la souscription conjointe
- f. Le droit de désigner des bénéficiaires

3. LE BENEFICIAIRE

- a. Détermination du bénéficiaire
- b. Acceptation du bénéfice du contrat avant son dénouement
- c. La situation du bénéficiaire au décès de l'assuré

4. LA CLAUSE BENEFICIAIRE

- a. La clause bénéficiaire standard
- b. La rédaction de la clause bénéficiaire libre
- c. La clause bénéficiaire à options
- d. Le démembrement de la clause bénéficiaire
- e. La clause bénéficiaire à titre onéreux

5. L'ASPECT FINANCIER DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE

- a. Les fonds euro : principes, fonctionnement et types de fond euro
- b. Le fonds eurocroissance
- c. Les unités de compte
- d. Le contrat mono-support
- e. Le contrat multisupport



6. LA VIE DU CONTRAT

- a. Les arbitrages
- b. Les rachats et leur fiscalité attenante
- c. Les versements
- d. L'avance : principe et coût
- e. Le nantissement
- f. L'insaisissabilité

7. LE DENOUEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE

- a. La fiscalité du bénéfice du contrat
La sortie en titres

8. LES LIMITES

- a. La limite civile : la notion de prime manifestement exagérée
- b. La limite fiscale: l'abus de droit

Autres typologies de contrats

- a. L'épargne handicap
- b. La rente survie
- c. Le plan d'épargne retraite populaire (loi PACTE) et le PER Loi PACTE
- d. Les contrats NSK et DSK
- e. Le contrat temporaire décès